

Le Grand Montréal redonne le fleuve aux citoyens



Louis Étienne Dordé/CMH

L'accessibilité au fleuve Saint-Laurent et à ses affluents constitue une préoccupation majeure des instances gouvernementales et municipales du Québec. L'action menée par la communauté métropolitaine de Montréal, et son plan métropolitain d'aménagement et de développement, visent la réappropriation des rives par les habitants.

Le Grand Montréal se distingue des autres grandes métropoles du continent nord-américain par la présence d'un archipel composé de plusieurs plans d'eau et de plus de 300 îles. Son réseau hydrographique s'étire sur plus de 1 800 km de berges et représente 12 % de la surface totale du territoire métropolitain. Son cours d'eau le plus important, le fleuve Saint-Laurent, est classé au dixième rang mondial, avec un débit moyen de 9 000 m³/s.

L'historique de la reconquête des rives

Montréal entretient un lien solide avec le fleuve Saint-Laurent. Néanmoins, au fil des ans, les développements industriels, urbains et résidentiels, ont peu à peu bétonné et privatisés ses rives, coupant ainsi les citoyens de ce lien essentiel avec leur histoire et leur environnement. Pour pallier cette situation, d'importants programmes d'assainissement des eaux et plusieurs projets de réappropriation, de

protection et de mise en valeur des berges cherchent, depuis des années, à rendre de nouveau accessibles les plans d'eau du Grand Montréal.

À la fin des années 1970 s'amorçait notamment le projet d'aménagement intégré et polyvalent Archipel, initié par le gouvernement du Québec. En premier lieu articulé autour de centrales hydroélectriques, il se transforma en un vaste programme d'aménagement des plans d'eau du Grand Montréal. Abandonné après la réalisation de quelques opérations en rives, ce projet a néanmoins catalysé réflexions et pratiques pour rendre accessibles les berges du Saint-Laurent, qui « refont surface » aujourd'hui.

Dans les années 1990, la ville de Montréal a également poursuivi les réflexions en développant le concept du Montréal bleu afin

de « renaturer » les rives de l'île et d'ouvrir des « fenêtres » sur l'eau. Avec la création de la communauté métropolitaine de Montréal, le 1^{er} janvier 2001, l'enjeu de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels, incluant leur accessibilité, prend un nouvel essor.

Le rôle de la communauté métropolitaine

La communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,8 millions d'habitants répartis sur plus de 4 360 km². Elle exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

Dès 2003, la communauté a adopté une vision stratégique qui met la protection et la mise en valeur des espaces verts et bleus du Grand Montréal au centre de ses préoccupations. Les notions d'accessibilité et de réappropriation y sont inscrites. Elle prévoit qu'en 2025 : « des gestes significatifs ont été posés en faveur de la « renaturation des berges » » et que « la population s'est réapproprié ces espaces bleus où la baignade est désormais permise ».

À la suite de cet énoncé, la communauté a adopté un nouveau règlement sur l'assainissement des eaux usées, visant la réduction à la source des déversements de contaminants, et un plan d'action pour l'accessibilité aux

rives et aux plans d'eau du Grand Montréal. Elle a, par la suite, développé un concept de trame verte et bleue, qui se traduit actuellement par la réalisation de cinq grands projets métropolitains. Elle participe également à la mise en place d'une table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Le plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau

En 2002, la communauté signait, avec le gouvernement du Québec, une entente qui visait notamment à doter le Grand Montréal d'un réseau d'espaces naturels en milieux terrestres, humides et aquatiques. Ces espaces devaient être sélectionnés en vertu de leur valeur écologique et offrir à la population des lieux de détente et d'activités récréotouristiques, dans un contexte d'harmonie avec la nature.

Dès la signature de cette entente, la communauté s'engageait à accroître et à augmenter l'accessibilité aux espaces bleus de son territoire, comme le nombre d'espaces publics en rives. Pour ce faire, un secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts fut créé. L'un de ses mandats fut d'élaborer et de gérer un plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu, appelé communément le fonds bleu. Ce



Parc de la rivière à Terrebonne.

plan, qui a bénéficié à ses débuts d'une subvention gouvernementale, vise à assurer la réalisation de projets riverains qui protègent et mettent en valeur les berges, les îles et les plans d'eau, dans le respect de l'environnement. Il cherche également à favoriser le rayonnement de la région métropolitaine par la qualité des aménagements proposés et la diversité de leurs usages. Depuis 2002, 68 projets ont été financés pour une valeur globale d'environ 42 M\$, dont 6 M\$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 M\$ de la communauté métropolitaine de Montréal, et plus de 25,5 M\$ des villes participantes. Ils ont, par ailleurs, contribué au renforcement de la solidarité métropolitaine et au

développement d'un sentiment d'appartenance.

La table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent

La protection et la mise en valeur du fleuve et de ses affluents dépassent largement les compétences de la communauté métropolitaine de Montréal et de ses villes constituantes. Afin de favoriser la concertation avec tous les intervenants, une table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent sera prochainement mise en place. Elle élaborera un plan de gestion intégrée défini comme un « processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable ». Cette table découle de la signature, le 29 novembre 2011, d'une nouvelle entente Canada-Québec pour le Saint-Laurent.

58 km de rives mis en valeur

Ainsi, grâce à ces dispositifs et aux actions mises en œuvre, 58 km de rives ont été restaurés, nettoyés, stabilisés, « renaturés » ou aménagés par l'intermédiaire du fonds bleu métropolitain. Cinq projets d'acquisition ont été

La trame verte et bleue du Grand Montréal, c'est...

- la consolidation de la vocation récréotouristique des ensembles d'intérêt métropolitain, en favorisant simultanément la préservation des qualités patrimoniales et paysagères des lieux, et le développement d'une masse critique d'attraits et de services ;
- la mise en place des services de transport en commun pour desservir les points d'accès aux composantes de la trame ;
- le développement du réseau cyclable et du réseau navigable métropolitains, ainsi que la multiplication des points de contact entre ces deux réseaux ;
- l'augmentation des points d'accès à l'eau à des fins récréatives (baignade, mise à l'eau d'embarcations, activités récréatives en rive, aires d'accostage, etc.).

financés pour la réappropriation d'une partie des berges et la multiplication du nombre d'accès aux plans d'eau. Sept autres à objectif de conservation ou de restauration ont assuré le maintien de l'intégrité de milieux fragiles présentant une valeur écologique particulière, ou ont apporté une solution à un problème d'érosion par la stabilisation et la « renaturation » de berges. Quarante-trois projets portaient sur l'aménagement ou la création de parcs riverains. Plusieurs d'entre eux disposent d'infrastructures d'accueil et offrent des accès à l'eau pour la pêche, la pratique de loisirs nautiques et la tenue d'activités hivernales. D'autres mettent l'accent sur les activités culturelles par l'interprétation des ressources patrimoniales ou encore par la tenue d'événements grand public. Enfin, sept projets ont permis l'ajout de nouvelles places à quai dans cinq marinas du Grand Montréal, et six autres de rehausser le potentiel d'usage de l'eau par l'aménagement de nouvelles rampes de mise à l'eau ou de quais de détente.



Ville de Saint-Eustache

Ville de Saint-Eustache. Le long de la rivière des Mille-Îles, cette promenade riveraine relie le centre historique.



Ville de Lorraine

A

Sentier du domaine Gath, ville de Lorraine. D'une superficie de 13 ha, ce sentier offre des vues imprenables sur les rivières et les bois environnants.



Ville de Montréal

B

Quai de l'arrondissement de Verdun, ville de Montréal. Aménagé pour rendre le fleuve accessible aux riverains, il permet l'observation de la nature ainsi que les activités de pêche.



Ville de Beauharnois

C

Parc de la Nature, ville de Beauharnois. Le réaménagement d'un terrain vacant de 5 ha a favorisé la conservation et la mise en valeur des habitats faunistiques.



La trame verte et bleue métropolitaine et les projets en rives réalisés ou en cours de réalisation



Ville de Boucherville

D

Frayère de la Rivière-aux-Pins, ville de Boucherville. Inauguré en 2003, ce parc assure la protection d'environ 150 ha de milieux humides et riverains, ainsi que d'une importante frayère.



Genève/Régard/CMR

E

Passerelle du marais Tylee, ville de Rosemère. Maillon important du parc de la rivière des Mille-Îles, le sentier est aménagé pour être respectueux des écosystèmes aquatiques. Il est jalonné de panneaux d'interprétation et de postes d'observation.



Louis-Etienne/Dorval/CMR

F

Promenade René-Lévesque, ville de Longueuil. Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, cette promenade de 2,3 km comprend une piste cyclable ainsi que l'accès à une navette fluviale.

L'accessibilité y occupe une place importante. La plupart des parcs financés sont accessibles par voie cyclable et nautique, dont le réseau cyclable national de la Route verte, et celui de la Route bleue, accessible par canot et kayak. Dans certains cas, des places publiques et des promenades riveraines assurent également un lien entre les zones urbanisées et le plan d'eau.

La trame verte et bleue du Grand Montréal : accessibilité, biodiversité, connectivité

Avec l'entrée en vigueur du premier plan métropolitain d'aménagement et de développement, le 12 mars 2012, un nouveau concept intégré de protection et de mise en valeur des paysages, des milieux naturels et du patrimoine bâti voit le jour : la trame verte et bleue du Grand Montréal. Le fleuve, ses affluents, et les différents plans d'eau de la région métropolitaine, y jouent un rôle essentiel.

Inspirée du concept de « ceinture verte », cette trame sera créée en collaboration avec de nombreux partenaires afin de mettre en valeur des milieux naturels protégés ainsi que les éléments du paysage et du patrimoine bâti. Appuyée sur les grands cours d'eau du territoire et les grands espaces verts que sont les collines montréalaises et les grands parcs,



Le parc-plage du Grand Montréal : 20 km de digue réaménagés en infrastructure récréative et itinéraire cyclable.

elle vise à accroître l'accessibilité à ces différents éléments ainsi que leur liaison. Aussi, contrairement au concept de « ceinture verte », qui fait plutôt référence à un ruban entourant le centre, la trame multiplie les interrelations autour des principes d'« accessibilité, biodiversité, connectivité ».

Réseaux cyclables, navigables, et de transport en commun sont mis à contribution pour que résidents et visiteurs bénéficient du réseau hydrographique de l'archipel et de ses milieux naturels. La communauté fait le pari que les citoyens qui auront accès à de telles richesses, participant à l'attractivité du territoire, en seront les meilleurs gardiens. Toutefois, l'accessibilité à ces milieux ne doit pas constituer une menace à la protection des écosystèmes et doit être planifiée

dans le respect de la capacité d'accueil des milieux. De plus, la mise en place de cette trame permettra, à terme, de presque doubler les milieux naturels protégés, afin d'atteindre l'objectif international de 17 % du territoire.

En 2013, afin d'amorcer la mise en place de la trame verte et bleue du Grand Montréal, la communauté et le gouvernement du Québec signaient une entente de financement et annonçaient des investissements de 150 M\$.

Cinq grands projets métropolitains étaient ciblés :

- création d'un sentier cyclable et pédestre traversant la région métropolitaine (143 km) ;
- création d'un parc-plage du Grand Montréal ;
- création d'un parc nature sur la rivière des Mille-Îles ;

- acquisitions de milieux naturels pour deux corridors forestiers.

Le parc-plage du Grand Montréal

Partie prenante de la trame verte et bleue, le parc-plage du Grand Montréal est un projet de réaménagement de la digue de la voie maritime du Saint-Laurent. Le but est de doter la région métropolitaine d'une infrastructure récréative majeure de près de 20 km au centre du fleuve, offrant ainsi une réappropriation des rives par les citoyens et les touristes. Entre autres choses, une liaison cyclable est prévue sur toute la longueur de la digue afin de créer un véritable parc riverain linéaire axé sur la récréation de plein air. La présence de paysages aux multiples facettes permettra le développement d'un programme d'activités riche et diversifié, allant du développement d'attrait récréo-touristiques à la protection de milieux naturels, en passant par le camping, la baignade, la pêche et l'observation de la faune. Ce projet donnera accès à des vues panoramiques spectaculaires sur le centre-ville de Montréal et le fleuve Saint-Laurent.

Le parc de la rivière des Mille-Îles

La création du parc de la rivière des Mille-Îles consiste, pour sa part, à doter le Grand Montréal d'un imposant parc constitué de



Parc de la rivière des Mille-Îles. La rivière possède une biodiversité riche et unique. Le parc couvre 26 ha répartis sur une dizaine d'îles et est protégé par un statut de refuge faunistique. Il est à la fois un lieu d'interprétation et de loisirs, naturel et accessible, en plein cœur du Grand Montréal.

milieux naturels véritablement protégés. La rivière des Mille-Îles s'étend sur plus de 42 km et atteint, par endroits, une largeur d'1,5 km. De sa source à son embouchure, la rivière possède un dénivelé d'environ 20 m, qui crée des zones d'eau vive et de rapides, tandis que la présence d'une centaine d'îles et de nombreuses baies génère de grandes zones d'eau calme.

La conservation et la gestion de ce patrimoine naturel unique seront assurées grâce à l'action concertée des divers échelons de gouvernement (fédéral et provincial), des villes, des organismes de conservation et de la population locale.

Les futurs aménagements augmenteront l'accès à des sites de détente, de récréation et de ressourcement. De plus, la baignade pourrait être de nouveau permise à certains endroits.

D'autres projets visant la réappropriation des plans d'eau

Ce retour au fleuve et aux plans d'eau du Grand Montréal n'est pas seulement une préoccupation de la communauté métropolitaine de Montréal. Plusieurs villes, appuyées par des représentants de la société civile et des groupes de citoyens, réaliseront des projets au cours des prochaines années: deux plages aménagées sur le Saint-Laurent seront notamment annoncées à très court terme.

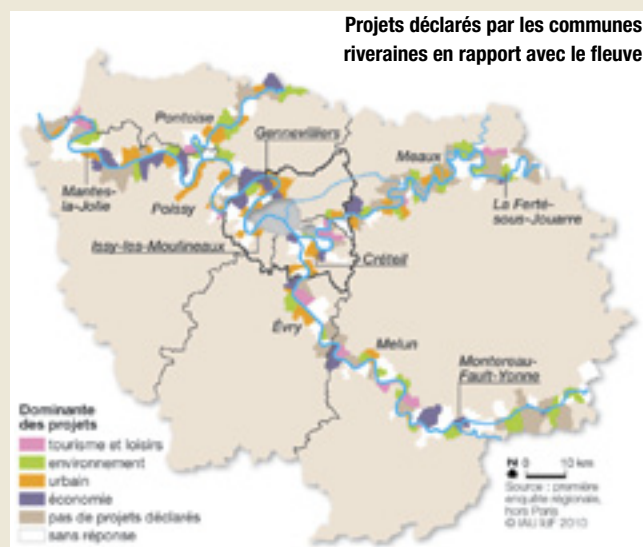
Par ailleurs, le sentier cyclable et pédestre traversant la région métropolitaine, en longeant à maintes reprises le fleuve et ses affluents, participera également à cette réappropriation citoyenne des rives, tout en reliant une partie des aménagements déjà existants.

La communauté métropolitaine de Montréal,
avec Élisabeth Bordes-Pages ■

Le cas du Grand Montréal pour l'Île-de-France

À l'heure où la nature des enjeux environnementaux, économiques et urbains nécessite de réinterroger tous les domaines d'action, il est utile de connaître d'autres expériences. L'exemple de la communauté métropolitaine de Montréal vient témoigner de l'intérêt porté au fleuve et à sa réappropriation, des dynamiques mises en œuvre et des échelles complémentaires de projets.

Le fleuve est un territoire identitaire et unique de l'Île-de-France. Il a fallu plusieurs décades pour que les actions conjuguées des collectivités locales engagent son renouveau. Des promenades, des espaces de détente et de loisirs, des parcs, de nouveaux quartiers d'habitat et d'activités sont progressivement recréés tout au long des vallées de la Seine, de la Marne, de l'Oise, etc. La région Île-de-France a soutenu certains projets et développé les mobilités douces, les nouveaux quartiers urbains durables, ainsi que des outils d'aide à la décision* (notamment pour la renaturation des berges).



En Île-de-France, les territoires fluviaux riverains sont et seront relais de la trame verte et bleue régionale. La qualité de cette trame résultera de celle des projets réalisés au « fil de l'eau ».

Les projets riverains sont « supports » du schéma de cohérence écologique, du réseau des circulations douces et des modes actifs, du maillage des espaces verts, des espaces de détente et de loisirs à vocation locale et régionale, et aussi des ports. Une large part des sites d'intensification urbaine et des nouveaux quartiers sont voisins du fleuve. Ils s'inscrivent à la fois au cœur de l'Île-de-France et du bassin de la Seine. La durabilité de ces territoires dépendra de leur capacité à concilier l'ensemble des fonctions urbaines, et à intégrer l'enjeu de résilience face au risque inondation.

Un projet fluvial doit être imaginé dans cette dimension « amont-aval** » qui relie les territoires. Cette caractéristique appelle à développer les solidarités à différentes échelles. Le lien fleuve-territoire se traduit particulièrement dans les politiques de l'eau et des milieux naturels, du cadre de vie, du paysage, etc. En Île-de-France, la trame verte et bleue régionale s'appuiera nécessairement sur le réseau des vallées de la Seine, de la Marne, de l'Oise et de l'Yonne... lieux majeurs de recyclage urbain. La multifonctionnalité et la durabilité caractérisent les projets, qui devront aussi répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique. Les réponses des collectivités seront ainsi de plus en plus multiscales et partenariales.

*Le schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France (Seine, Marne, Oise, Yonne) est un outil d'aide à la décision qui répond aux enjeux du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

**Le bassin de la Seine et les bassins-versants locaux, notamment dans le cas des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), et de la résilience des territoires face au risque inondation.

Pour en savoir plus

- Le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal: <http://pmad.ca>
- La trame verte et bleue du Grand Montréal: <http://pmad.ca/suivi-des-actions/trame-verte-et-bleue-du-grand-montreal>
- Fascicule de la trame verte et bleue du Grand Montréal: http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20130228_fascicule_trameVerteBleue.pdf
- Fonds bleu. Bilan de la période 2002-2009: http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20110527_bilan_fondsBleu.pdf
- BORDES-PAGES Élisabeth, « Le « fleuve », berges et rives, territoires de projets communaux », *Note rapide*, n° 629, IAU îdF, août 2013.
- BORDES-PAGES Élisabeth, « Les berges du fleuve: vingt ans de politiques départementales », *Note rapide*, n° 628, IAU îdF, août 2013.
- BORDES-PAGES Élisabeth, *Les collectivités locales et le fleuve en Île-de-France. Première enquête régionale*, IAU îdF, décembre 2010.



- Valoriser le fleuve en Île-de-France, rubrique Débats & enjeux, site de l'IAU îdF: <http://bit.ly/12HHWki>
- Cartes du fleuve, rubrique Débats & enjeux, site de l'IAU îdF:



Directrice de la publication :
Valérie Mancret-Taylor

Auteur : la communauté métropolitaine de Montréal, avec Élisabeth Bordes-Pages
Sous la direction de Fouad Awada

Rédactrice en chef : Isabelle Barazza
Maquette : Élodie Beaugendre, Vay Ollivier
Cartographie : Jean-Eudes Tilloy
Sous la direction de Frédéric Theulé

Diffusion par abonnement
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
15, rue Falguière 75015 Paris

ISSN 1967 - 2144
ISSN ressource en ligne 2267-4071

www.iau-idf.fr